EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°40/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation : 03/04/2024
Date d'affichage : 03/04/2024
Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 37
33 Titulaires, 4 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 5
Nbre de votants : 42

Secrétaire de séance :
Bernadette COURTY

Etaient présents :
Mrs RAIMONDO (à compter du point n°31), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°32), ANDRIN, GILARD, CADOT, GERAUDIE, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°32), NEGARVILLE, TETART, LEHMULLER, HUARD, DUVAL Georges, VERPLAETSE, MYOTTE, LEFEBVRE, MARMIN, PENVERN, RIVIERE Julien, (à compter du point n°31) LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, SIWICK, LEBRUN, DEBLOIS CARON, ROBERT, CHIRADE, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :
Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme DEBLOIS-CARON déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEHMULLER, Mme DEBRAS déléguée titulaire a donné pouvoir à M. HUARD, M. BARROSO délégué titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme CHIRADE Christine.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2024 - HOTEL PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour l'année 2024 ;

Vu les statuts modifiés de la CC Pays Houdanais ;

Vu le budget primitif 2024 de l'Hôtel Pépinière d'Entreprises adopté le 28 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024 ;

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour tenir compte de de la demande de la trésorerie concernant les admissions en non-valeur et d'ajuster les crédits afin de pouvoir rembourser toutes les cautions jusqu'au 31/12/2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte la Décision Modificative n°1 au budget 2024 de l'Hôtel Pépinière d'Entreprises ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20240415-DELIB402024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

Chap	Art	Fct	LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
74	74758	61	Participation autre groupement	4 150.00 €	4 150.00 €
TOTAL RECETTES				**4 150.00 €**	

DEPENSES

Chap	Art		LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
65	6541	61	Créances admises en non-valeur	4 150.00 €	4 150.00 €
TOTAL DEPENSES				**4 150.00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

Chap	Art		LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
16	165	61	Dépôts et cautionnement reçus	4 000.00 €	4 000,00 €
TOTAL RECETTES				**4 000.00 €**	

DEPENSES

Chap	Art		LIBELLE	MONTANT	TOTAL CHAPITRE
16	165	61	Dépôts et cautionnement reçus	4 000.00 €	4 000,00 €
TOTAL DEPENSES				**4 000.00 €**	

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 12 avril 2024
Publiée ou notifiée, le 12 avril 2024

A Maulette, le 12 avril 2024
Le Président,
Jean-Marie TETART

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS HOUDANAIS 78550 MAULETTE

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Jean-Marie TETART

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS HOUDANAIS 78550 MAULETTE

La secrétaire de séance,
Bernadette COURTY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20240415-DELA012042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024